



Informez-vous, débattre avec l'ensemble des collègues pour agir

Muter, S'informer et se Syndiquer

1. MUTATIONS INTER 2020, c'est parti !

Parution de la note de service au BO le 14 novembre

En tant que stagiaire tu dois obligatoirement participer à cette phase des mutations (à l'exception des ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants des premier et second degrés). **Du 19 novembre 2019 au 9 décembre 2019 midi sur SIAM**

Tu pourras, si tu es syndiqué, accéder au simulateur, te permettant de calculer tes points en fonction de ta situation personnelle.

La condition essentielle pour une mutation choisie et non subie est la création de nombreux postes : augmentation du nombre de postes aux concours pour couvrir tous les besoins en EPS et création de postes dans les établissements !

Le SNEP-FSU te propose **des stages spécifiques « mut pour les stagiaires »** ; auxquels nous t'incitons **vivement à participer**. De même, des élus du SNEP-FSU répondent à tes questions par mail ou par téléphone concernant les mutations inter académiques. Tu peux consulter la [liste de ces stages ICI](#) (ou renseigne toi directement avec le responsable stagiaire SNEP de ton académie)

Les commissaires paritaires, élus du personnel (83.1% aux élections professionnelles de 2018 pour le SNEP-FSU) pourront t'accompagner tout au long de cette période et te représenter en cas de difficulté auprès du rectorat ou du Ministère. Pour t'assurer ce suivi, rempli et envoie cette fiche en signant le mandat en bas de page.

Le SNEP-FSU dispose d'une majorité d'élus, grâce au vote lors des élections professionnelles de l'ensemble de la profession, qui reconnaît au SNEP-FSU son travail au service des collègues, dans le respect de l'intérêt général.

2. Prime d'activité

Pour le SNEP-FSU, le refus du gouvernement d'ouvrir de réelles négociations salariales dans la Fonction Publique est symptomatique d'un mépris du métier d'enseignant d'EPS. **En 1980, nos collègues débutaient avec un traitement équivalent à deux fois le SMIC contre 1,25 actuellement.** Le déclassé salarial de nos professions (recrutées à Bac +5) pose d'énormes problèmes notamment une dévalorisation de notre métier dans la société et une crise de recrutement dans d'autres disciplines. Suite aux mouvements sociaux de l'an dernier, le secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique a reçu les organisations syndicales de fonctionnaires. Il s'est contenté de mettre en avant l'élargissement du champ d'application de **la prime d'activité** à compter du 1^{er} janvier 2019.

Qui ?

1. les collègues célibataires au 1^{er} échelon
2. les célibataires avec enfant jusqu'à 1,8 SMIC
3. les couples sans enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,3 SMIC
4. les couples avec enfant dès lors que le revenu du conjoint n'excède pas 1,7 SMIC.

Sur la base des revenus du trimestre précédent, sans toucher d'autres prestations

Pour vous aider voici le [simulateur de la CAF](#)

Tous les collègues stagiaires doivent faire la simulation car sans demande préalable, la prime ne sera pas versée.

Comment ?

1. toutes les démarches par Internet sur [le site de la CAF](#)
2. déclaration de ressource à renouveler tous les trois mois tant que vous êtes éligible

3. Se Syndiquer

Notre discipline s'est toujours imposée par un rapport de forces. **Se syndiquer, c'est agir durablement pour sa carrière, garantir ses droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale.**

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations

[Fiche de syndicalisation ICI !!](#) (*pour les DOM ICI*)